

permis de faire gras, même le dimanche, on ne peut faire usage de viande et de poisson au même repas.

Pour compenser cette faveur du Saint-Siège qui veut bien adoucir la loi de l'Église, les fidèles devront faire une aumône. En conséquence, il y aura, dans chaque église ou chapelle publique de ce diocèse, un tronc spécial que MM. les curés auront soin de faire placer et d'indiquer aux paroissiens pour recevoir les aumônes du Carême. Ces aumônes seront transmises au procureur de l'archevêché immédiatement après Pâques, pour être employées aux œuvres de charité du diocèse, au choix de l'Ordinaire.

Par ordre,

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,

Secrétaire.

Archevêché de Québec,

le 1^{er} février 1908.

Chronique diocésaine

— Par décision de Mgr l'Administrateur, ont été nommés : MM. les abbés J.-E. Rochette et Cyr. Fréchette, vicaires à Saint-Paschal.

— Dimanche dernier, fête de la Purification de la Sainte Vierge, le R. P. Hage, supérieur du couvent des Dominicains, a donné le sermon à la Basilique.

— Le R. P. Alexis, des Capucins de Limoilou, est parti au commencement de la semaine pour la Guadeloupe. Le Révérend Père prêchera le carême à la Pointe-à-Pitre.

— Mardi, à l'église de Saint-Sauveur, Mgr l'Administrateur a chanté un service funèbre solennel pour le repos de l'âme du T. R. P. Lavillardière, supérieur général des Oblats, décédé à Rome le 28 janvier dernier.

— Mercredi ont eu lieu, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, les funérailles de M. l'abbé Cloutier, l'aumônier de l'institution, présidées par Mgr l'Administrateur du diocèse. Un grand nombre de membres du clergé ont assisté à la cérémonie funèbre, rendant un dernier hommage à la mémoire du vénérable défunt, dont la mort presque soudaine a causé partout beaucoup de surprise. Il est vrai que M. Cloutier avait atteint